

## Salaires Groupe : Nouvelle Paritaire le 20 février

### De nouvelles propositions CFDT :

Après consultation de nos sections syndicales, sur tous les sites Rhodia, il en ressortait que la signature ne pouvait être possible sur les bases des propositions de la DG.

Il faut faire plus sur les augmentations collectives et verser une prime en 2006.

Nous avons demandé la tenue d'une nouvelle réunion paritaire pour traiter ces 2 questions.

Comment concevoir qu'un Groupe qui parle de Responsabilité Sociale, de Développement Durable puisse échouer dans la négociation sur les salaires ?

### Nos contre-propositions :

**Des augmentations collectives plus fortes !**

+

**Une prime de 400 € au 1<sup>er</sup> mars 2006.**

*(Et application des autres mesures déjà négociées, bien sur)*

**La DG accepte de reprendre le dialogue !  
Une nouvelle paritaire Groupe est convoquée  
pour le  
Lundi 20 février à 14h00.**

**La CFDT fera le maximum pour obtenir  
des garanties favorables aux salariés du Groupe.**

**C'est notre responsabilité sociale.**

**Et il est de la responsabilité de la DG d'y répondre !**

Rappel : À l'issue de la négociation du 31 janvier, la DG soumettait un accord global comprenant 3 chapitres :

### 1. Salaires 2006 :

Application au 1<sup>er</sup> janvier 2006 des mesures suivantes :

Niveaux de salaires de base	Augmentations collectives au 1 <sup>er</sup> janvier	Budgets Aug. Individuelles (AI, en % de la masse salariale) AI au 1 <sup>er</sup> janvier
Inférieur à 1800 €	+ 1,3%	1% pas d'AI inférieures à 20 €
Entre 1800 et 2100 €	+ 1,15%	1,15% pas d'AI inférieures à 20 €
Supérieur à 2100 €	+0,75 %	1,55% pas d'AI inférieures à 20 €
forfaités	0	2,3% pas d'AI inférieures à 20 €

Primes de vacances et compléments familiaux des sites : + 2%

### 2. JOURNÉE de SOLIDARITÉ (ex-Lundi de Pentecôte, + 7 heures de travail par an) :

Cette journée ne sera pas appliquée dans le Groupe en France. Les durées actuelles restent les mêmes. Pas d'impacts sur RTT ou RCJF.

### 3. PRÉVOYANCE :

Mise en place d'une prévoyance sur les années 2006, 2007 et 2008 avec cotisation de 2,78% sur le salaire (au lieu de 1,95%), et maintien intégral des garanties actuelles. Répartition de la cotisation à 60% Rhodia / 40% salarié.

### En cas de NON SIGNATURE, la DG appliquera les mesures unilatérales suivantes :

#### Salaires 2006 :

Application au 1<sup>er</sup> janvier 2006 des mesures suivantes :

Niveaux de salaires de base	Augmentations collectives au 1 <sup>er</sup> janvier	Budgets Aug. Individuelles (en % de la masse salariale) AI au 1 <sup>er</sup> janvier
Inférieur à <b>1675</b> €	+ 1 %	1,3 %
Entre <b>1675</b> et <b>2000</b> €	+ 0,8 %	1,5 %
Supérieur à <b>2000</b> €	+0,5 %	1,8 %
forfaités	0	2,3%

Primes de vacances et compléments familiaux : + 1,6 %

### JOURNÉE de SOLIDARITÉ (ex-Lundi de Pentecôte, + 7 heures de travail par an) :

Application de la journée de solidarité par augmentation de la durée du travail de 7 heures par an dans les sites (la Direction prend le soin de préciser que seule la durée augmente de 7 heures, donc pas d'impacts sur le nombre de RCJF des salariés postés).

### PRÉVOYANCE :

Pas de décision sur la prévoyance. Reprise des négociations sur la mise en place d'un régime à la fin de l'accord provisoire en cours. En cas d'échec au 31 mars, application d'une prévoyance à 1,95% de cotisation avec baisse des garanties correspondantes.